

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
13 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 6
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. COLIN, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, M. DAHIREL à M. RUBIANO, Mme MADELENAT à Mme CELO.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N° 2023 – 16 - Personnel communal – Actualisation du tableau des effectifs 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant l'information transmise aux membres du Comité Social Territorial et sous réserve de l'avis du prochain CST,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'en raison des récents mouvements de personnel (départ en retraite, mutation et disponibilité), il convient d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Ces mouvements se traduisent par la suppression des postes d'origine et la création des postes sur lesquels sont nommés les agents recrutés au tableau des effectifs.

SUPPRESSION	CRÉATION
1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	2 postes d'adjoint administratif à temps complet
1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	
1 poste de Brigadier-chef principal à temps complet	1 poste de Gardien-Brigadier à temps complet

Ces actualisations prendront effet à partir du 1^{er} mai 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :
- d'approuver les modifications indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 6 avril 2023

LE MAIRE
Patrice VALTON

